

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

**Délibération n°2022.10.132.B**

**Demande de subvention pour la réalisation dans le cadre  
Cartéclima d'un schéma directeur des réseaux de chaleur sur  
l'agglomération**

**LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30**, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 14 octobre 2022

**Secrétaire de Séance:** Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: **28**

Nombre de présents: **23**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **2**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir :**

Jean-Jacques FOURNIE à Maud FOURRIER, Dominique PEREZ à Xavier BONNEFONT, Philippe VERGNAUD à Vincent YOU,

**Excusé(s):**

Michel BUISSON, Jean REVEREAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221020-2022\_10\_132B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2022

Publication : 28/10/2022

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022**

**DÉLIBÉRATION  
N° 2022.10.132.B**

TRANSITION ECOLOGIQUE ET  
ENERGETIQUE

Rapporteur : Monsieur MONIER

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DANS LE CADRE  
CARTECLIMA D'UN SCHEMA DIRECTEUR DES RESEAUX DE CHALEUR SUR  
L'AGGLOMERATION**

Dans le contexte actuel de hausse des prix de l'énergie, la question de la mutualisation de son usage est importante. La mutualisation de la chaleur nécessaire à différents bâtiments devient de plus en plus intéressante et compétitive lorsqu'elle permet une décarbonation des systèmes énergétiques.

Dans le cadre de Cartéclima !, la démarche coordonnée d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale valant plan climat et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan de mobilité, un schéma directeur énergétique territorial est en cours de réalisation. L'ensemble des études sont menées par le groupement piloté par le prestataire Algoë. Un volet spécifique déploiement des réseaux de chaleur était inscrit en tranche optionnelle. Il est proposé d'affermir cette tranche et de solliciter un financement de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Il est attendu de cette mission spécifique autour des réseaux de chaleur des éléments de préféabilité de réseaux dont l'opportunité ne serait pas identifiée à ce jour, ainsi que la préféabilité d'optimisation ou d'interconnexion des réseaux existants. Il est attendu de cette mission qu'elle donne les clés de lecture aux élus sur les 15 à 20 années à venir sur ce volet de la chaleur renouvelable afin d'en cerner les enjeux prioritaires, en prenant en compte les hypothèses d'évolution des consommations (décret tertiaire,...).

Pour aboutir à un document prospectif de développement des réseaux de chaleur à l'échelle du territoire communautaire, la démarche nécessitera :

- De faire un état des lieux des réseaux existant,
- D'identifier l'ensemble des zones où la densité thermique serait suffisante pour envisager le développement de réseaux,
- D'identifier l'ensemble des pistes de développement ou de raccordement des réseaux entre eux,
- De formaliser un scénario de développement des réseaux de chaleur sur le territoire qui fera partie intégrante du prochain Plan Climat Air Energie Territorial.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221020-2022\_10\_132B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2022

Publication : 28/10/2022

Le budget prévisionnel de l'étude est le suivant :				
Dépenses directes liées au projet		Recettes		
Nature des dépenses	Montant (€ HT)	Nature des produits	Montant (€ HT)	Taux (%)
GrandAngoulême	17 520 €	ADEME	12 264,00 €	70 %
		GrandAngoulême	5 256 €	30 %

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à solliciter auprès de l'ADEME, une subvention à hauteur de 70 % pour la réalisation d'une étude de déploiement des réseaux de chaleur sur le territoire, dans le cadre de CARTECLIMA, soit une subvention de 12 264 € sur la base d'un montant d'étude de 17 520 € HT et à signer tous les documents afférents.

<b>Pour : 26</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE BUREAU COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221020-2022\_10\_132B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2022  
 Publication : 28/10/2022